

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du premier site 4G multi-opérateurs dans l'Yonne

*Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements
d'accélération des déploiements de la 4G dans les territoires.*

Le 27 mai 2019, **Michel COMBOT**, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré, en présence de **Patrice LATRON**, Préfet de l'Yonne ; **Malika OUNES**, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Yonne, chargée du numérique ; **Bertrand DE LA GRAVIÈRE**, Maire de Châtel-Censoir ; **Bruno MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIÈRE**, Maire de Merry-sur-Yonne et des élus locaux, **le premier site 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile du département de l'Yonne, situé à Châtel-Censoir.**

Le site dessert avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de Mb/s les communes de **Châtel-Censoir et Merry-sur-Yonne**. Il représente une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du "New Deal Mobile" sur le territoire, avec l'arrivée aujourd'hui de la 4G dans ces deux communes.

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire du Conseil départemental qui a permis une mise à disposition rapide des infrastructures. Ce pylône a été mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs, dans le cadre d'un précédent partenariat avec l'État et les collectivités locales. Il fait partie des anciens programmes de couverture dont la maîtrise d'ouvrage a été portée par la collectivité, qui a construit le pylône permettant aux opérateurs d'y installer leurs équipements radio.

L'arrivée de la 4G sur ce site se fait grâce à l'accord historique du "New Deal Mobile" conclu l'année dernière entre les pouvoirs publics et les opérateurs. **Il prévoit notamment la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs".**

Au niveau national au 1^{er} janvier 2019 :

- > **64 000 sites mobiles étaient déjà passés en 4G sur les 81 000 sites mobiles tous opérateurs confondus en service ;**
- > **9 000 sites sont passés en 4G en 2018.**

Par ailleurs, cet accord comprend la construction de **5 000 nouveaux sites financés à 100% par les opérateurs** afin de généraliser la bonne couverture, au sein du dispositif dit de "couverture ciblée".

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur

volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms dans un souci de transparence et de pédagogie a mis en ligne sur son site internet :

- > Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : <http://bit.ly/CompteurNewDealMobile>
- > Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : <http://bit.ly/NDMPlaquette2019>

Point sur la couverture mobile

En région Bourgogne-Franche-Comté

La région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) comptait 5 550 sites tous opérateurs confondus au 31 décembre 2018. Parmi ces sites, 3 517 sites étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars et le 31 décembre 2018, 489 nouveaux sites sont passés en 4G.

Départements BFC	Sites mis en service 4G entre le T1 et T4 2018
Côte-d'Or	77
Doubs	116
Haute-Saône	71
Jura	46
Nièvre	20
Saône-et-Loire	75
Territoire de Belfort	23
Yonne	61
TOTAL	489

Au 31 décembre 2018, 2 033 sites doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 2 033 sites, 1704 se trouvent sur des pylônes mutualisés à quatre opérateurs et représentent la majeure partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à 427 pylônes multi-opérateurs (couvrant **639 communes**).

Départements BFC	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de communes concernées
Côte-d'Or	110	177
Doubs	50	70
Haute-Saône	72	110
Jura	40	59
Nièvre	56	90
Saône-et-Loire	40	67
Territoire de Belfort	2	2
Yonne	57	64
TOTAL	427	639

En outre, **18 pylônes multi-opérateurs** des anciens programmes gouvernementaux devront être construits : la maîtrise d’ouvrage est assurée par la collectivité concernée.

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **118 sites** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et fin 2020.

Départements BFC	Sites du dispositif de couverture ciblée
Côte-d’Or	10
Doubs	30
Haute-Saône	10
Jura	10
Nièvre	16
Saône-et-Loire	13
Territoire de Belfort	4
Yonne	25
TOTAL	118

Dans le département de l’Yonne

L’Yonne comptait **779 sites** tous opérateurs confondus au 31 décembre 2018. Parmi ces sites, **540 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars et le 31 décembre 2018, **61 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Au 31 décembre 2018, **239 sites** doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 239 sites, **228 sites multi-opérateurs se trouvant sur 57 pylônes et couvrant 64 communes** devront passer en 4G d’ici fin 2022. Pour les **11 sites** restants, ils devront quant à eux migrer vers la 4G au plus tard fin 2020. **Par ailleurs, 1 pylône multi-opérateurs 4G est désormais en service à Châtel-Censoir.**

Dans l’Yonne, ce sont également **25 sites 4G** qui, entre fin 2019 et début 2021, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté des 485 sites de 2018, arrêté complémentaire de 115 sites de 2018 et premier arrêté de 2019).

Liste des sites du dispositif de couverture ciblée issu des arrêtés de 2018 et 2019 dans l’Yonne

Communes Yonne	Nombre de sites
Lucy le Bois	1
Asquins	1
Escamps	1
Grimault	1
Lac du Bourdon (Saint-Fargeau et Moutiers-en-Puisaye)	1
Bois d’Arcy	1
Chantier médiéval de Guédelon (Treigny)	1
Domaine équestre de Chevillon	1
Bussy-en-Othe	2

Communes Yonne	Nombre de sites
Perreux	1
Chevillon	1
Sommecaise	1
Marsangy / Rousson / Chaumot / Bussy-le-Repos / Veron / Villeneuve-sur-Yonne	8
Saint-Privé	2
Courgenay	1
Chailley	1
TOTAL	25

DÉPARTEMENT DE L'YONNE (89)

Projection du “New Deal Mobile”
à l’horizon 2020-2022

 **1 pylône multi-opérateurs**
équipé en 4G

 **56 pylônes multi-opérateurs**
qui passeront en 4G au plus tard fin 2022

 **61 sites en propre d’opérateurs**
équipés en 4G depuis le 1^{er} trimestre 2018

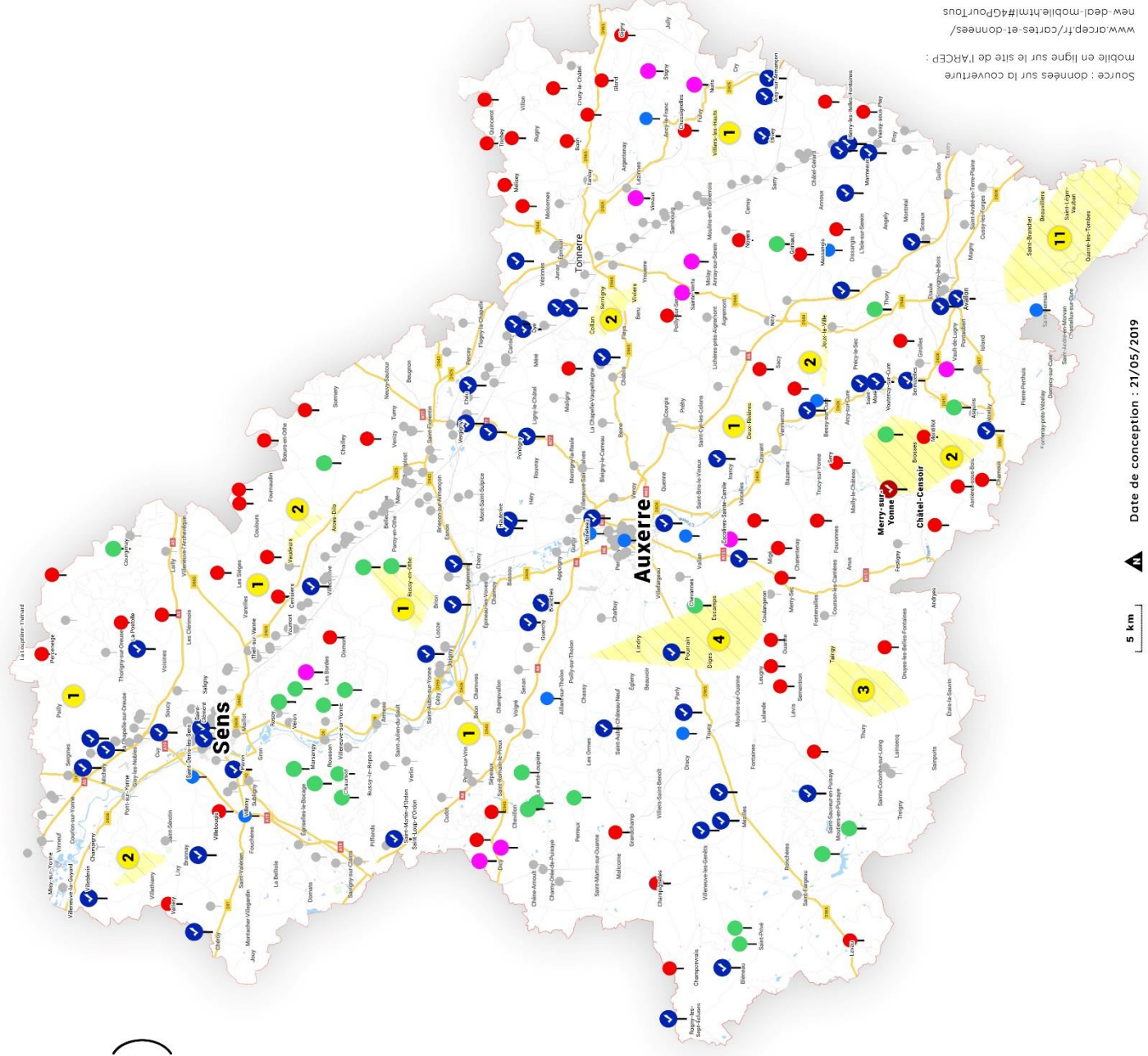
 **11 sites en propre d’opérateurs**
qui passeront en 4G au plus tard fin 2020

 **10 pylônes** du programme
“zones blanches” restants à construire

 **25 sites 4G mutualisés à quatre opérateurs**
du dispositif de “couverture ciblée”
construits à l’horizon 2021

 **34 sites 4G mutualisés à quatre opérateurs**
potentiels sur les 14 zones à prioriser de l’Atlas

 sites passés en 4G
avant la mise en oeuvre du “New Deal Mobile”



5 km



Date de conception : 21/05/2019

*

Qu'est-ce que la couverture ciblée ?

C'est un des grands axes du "New Deal Mobile" qui vise à permettre aux collectivités d'identifier elles-mêmes les sites qu'elles souhaiteraient voir construits sur leur territoire.

Ainsi, au niveau national, les 900 premiers sites de ce dispositif ont été identifiés entre juillet 2018 et mars 2019. Parmi cette liste, **25 sites dans l'Yonne seront construits d'ici 12 à 24 mois**.

En savoir plus

En 2018, La France compte **47,7 millions de clients actifs sur les réseaux 4G (+6,1 millions)**, ces derniers ayant consommé, en moyenne, **6,7 Go de données par mois**.

Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le "New Deal Mobile" nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi près de **9.8 milliards d'euros en 2018** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures. Le montant des investissements a augmenté de 40% en 4 ans.

En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou "New Deal Mobile", c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier dernier un accord historique ou "New Deal Mobile" avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- > En quoi consiste cet accord ?
- > Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

Un accord visant à :



Généraliser la 4G
sur le réseau existant



**Une accélération
supérieure
à 5 ans**

par rapport aux obligations
existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G
de chaque opérateur et des sites du programme
zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.



**Une accélération
qui concerne
les axes de transport**

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90% d'ici fin 2025

Adopter un nouveau « thermomètre »
pour la couverture mobile :
la « bonne couverture* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser
la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « **dispositif de couverture ciblée** »
destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur
définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà**, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du
dispositif de
couverture
ciblée, les
opérateurs
devront densifier
leur réseau
mobile pour
amener une
« bonne
couverture »
à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseaumobile.fr



Améliorer
la couverture
à l'intérieur
des bâtiments

Il s'agira notamment de
développer la voix sur Wi-Fi
(ou VoWiFi), à savoir utiliser
le réseau Wi-Fi pour bénéfi-
cier des services mobiles.
Retrouvez le guide pratique
« Comment améliorer
la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



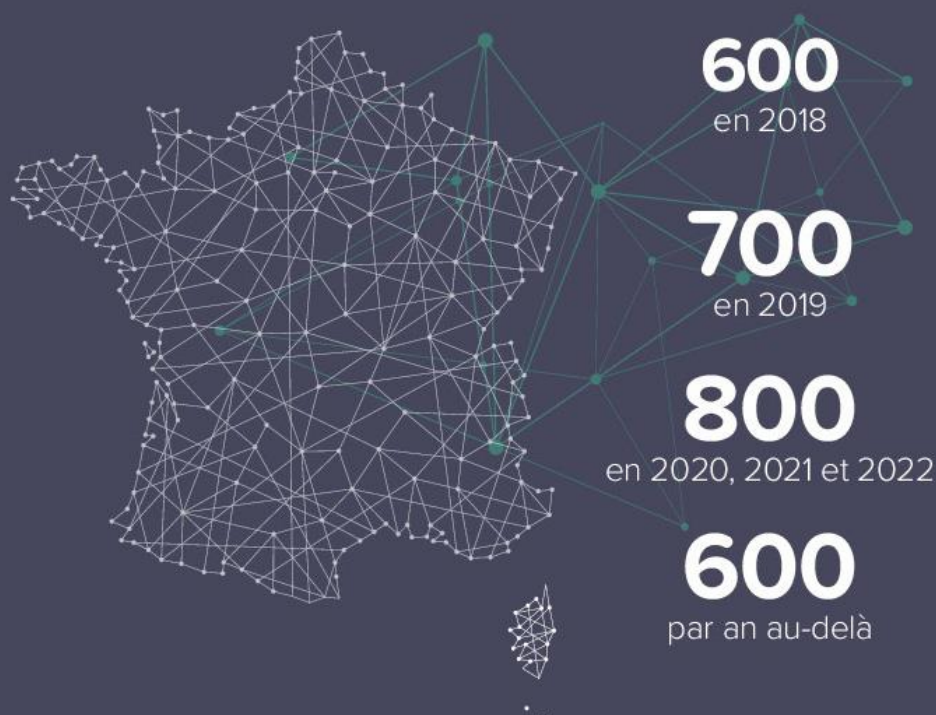
Développer
des offres
4G fixes

dans les zones identifiées
par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée, l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs** et **France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAaccord

Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

ACTIVES

PASSIVES

ITINÉRANCE

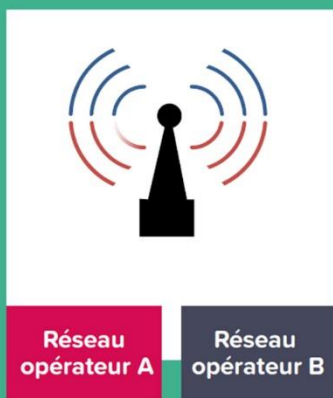
MUTUALISATION DES RÉSEAUX

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A



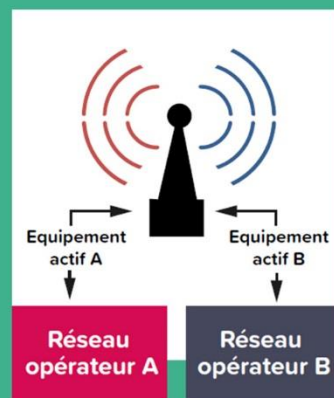
Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci



Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée



Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS



Contact presse : Fédération Française des Télécoms / sbrun@fftelecoms.org / 06 47 47 15 76